

# **La liquidité bancaire et le besoin de refinancement du système bancaire : approche théorique**

## **Introduction**

La théorie économique a défini ce concept et le premier théoricien l'ayant introduit est Keynes dans «A Treatise on money<sup>1</sup>». La notion de la liquidité recouvre plusieurs aspects, la liquidité de l'économie, d'un actif et la liquidité bancaire, variable sur laquelle nous mettrons l'accent puisque c'est le cœur de ce travail. Sa gestion revient à la banque centrale dans le cadre de la mise en œuvre de la politique monétaire.

La littérature économique nous enseigne qu'il existe deux modes de régulation de la liquidité bancaire. La régulation par la base monétaire et la régulation par les taux d'intérêt. Jusqu'aux années 80, la majorité des banques centrales optaient pour une régulation par la base monétaire. Cependant à partir des années 90, la plupart d'entre elles l'ont abandonnée au profit d'une régulation par les taux d'intérêt.

Nous présenterons la définition de la liquidité bancaire et ces déterminants (section 1). Pour étudier par la suite les modes de régulation de la liquidité bancaire et leurs fondements théoriques (section 2).

---

<sup>1</sup> Mohamed Nizar Alkasmî, « La capitalisation boursière flottante d'actions, une condition objective de la liquidité du marché central de la bourse des valeurs de Casablanca ». Thèse pour l'obtention du Doctorat en Sciences Economiques, Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Rabat Agdal, Novembre 2000.

## **Section 1 La liquidité bancaire**

L'objectif de cette section est de définir la notion de la liquidité sous ses différents aspects. Par la suite nous présenterons les déterminants de la liquidité bancaire.

### **1. Définition de la notion de « la liquidité »**

La liquidité est une notion recouvrant plusieurs aspects et différentes acceptions. Nous pouvons évoquer la liquidité d'un actif, la liquidité de l'économie et la liquidité bancaire. Nous allons définir dans ce qui suit la liquidité de l'économie et la liquidité bancaire. Mais avant cela, nous allons présenter une définition théorique de la liquidité.

#### **1.1 La définition « Keynésienne de la liquidité »**

La liquidité est un concept keynésien, puisqu'il a été défini pour la première fois dans « A Treatise on money ».<sup>2</sup> Chez Keynes, le degré de liquidité d'un bien indique « *la capacité de ce bien à être échangé contre le moyen de paiement de l'économie, dans un délai minimum sans coût ni perte en capital; la monnaie étant par définition, l'objet le plus liquide ou plus précisément, la liquidité elle-même* ».<sup>3</sup>

Keynes évoque deux approches de la liquidité dans « A Treatise on money ». La première met la monnaie en relation avec les actifs financiers. Cette relation se caractérise par un choix entre la détention de la monnaie et celle des titres; Elle est expliquée par le concept de « préférence pour la liquidité ». La monnaie est alors définie comme « une réserve de valeur parmi d'autres dans l'ensemble des actifs ».

---

<sup>2</sup> Mohamed Nizar Alkasmî, « La capitalisation boursière flottante d'actions, une condition objective de la liquidité du marché central de la bourse des valeurs de Casablanca », Thèse pour l'obtention du Doctorat en Sciences Economiques, Novembre 2000.

<sup>3</sup> Joanna Bauvert, L'ambivalence du concept de liquidité dans « A Treatise on money », l'actualité économique, revue d'Analyse Economique, vol. 79, n° 1-2, Mars-Juin 2003.

La seconde place la monnaie en relation avec les biens. Cette relation se caractérise par le choix de détenir la monnaie ou des biens. La liquidité est alors « l'instrument qui permet de réaliser les transactions<sup>4</sup>».

## **1.2 La liquidité de l'économie**

Les banques centrales cherchent à mesurer la liquidité de l'économie, pour cela elles utilisent des agrégats monétaires. Pour distinguer au sein des placements financiers ce qui est monétaire de ce qui ne l'est pas, le critère retenu jusqu'à la fin des années 70 considère la monnaie comme étant « le placement financier pouvant servir à régler immédiatement et en tout lieu toute transaction, soit par utilisation directe, soit après conversion du placement en moyen de paiement rapide et sans perte sur le capital investi ».

Jusqu'au début des années 80, ce principe était cohérent et retenu par la plupart des banques centrales. Les intermédiaires financiers offraient pour l'essentiel aux épargnants, des placements à court terme et intervenaient peu sur le marché, de plus les titres étaient exclusivement à long terme.

Les innovations financières et l'apparition de nouvelles possibilités de placements à partir des années 80 ont rendu la définition des agrégats monétaires de plus en plus ambigus. On assiste alors à l'introduction de nouveaux critères de classement des agrégats monétaires, pour tenir compte de l'évolution de l'environnement financier<sup>5</sup>.

La liquidité de l'économie est un concept assez large. Elle peut être appréciée par le rapport de la monnaie au PIB nominal. Au numérateur figure un agrégat monétaire à savoir M1, M2 ou M3. La notion de liquidité de l'économie est liée à la politique monétaire à travers la théorie quantitative de la monnaie<sup>6</sup>. Pour les économistes classiques, « la théorie quantitative de la monnaie est une explication des mouvements du niveau général des prix. Elle examine le lien entre la quantité totale de monnaie M et le montant total de dépenses en biens et

---

<sup>4</sup> Joanna Bauvert, « L'ambivalence du concept de liquidité dans « A treatise on money », l'actualité économique, revue d'Analyse Economique, vol. 79, n° 1-2, Mars-Juin 2003.

<sup>5</sup> Jean Pierre Patat, « Monnaie système financier et politique monétaire », 6ème édition Economica, 2002.

<sup>6</sup> La Théorie quantitative de la monnaie s'exprime par l'équation suivante, «  $MV = p q = Y$  », M désigne la masse de monnaie, V la vitesse de circulation de la monnaie, pi le prix unitaire du bien i, qi la quantité du bien i, n le nombre de biens et services faisant l'objet de transactions et Y le produit national.

services finaux produits dans l'économie».<sup>7</sup> Les banques centrales surveillent cette « liquidité globale », avec l'idée que plus l'économie est « liquide », plus le risque d'inflation est élevé. Elles suivent l'évolution relative aux agrégats monétaires et tentent d'anticiper les risques inflationnistes.

### **1.3 La liquidité des banques**

La littérature bancaire a défini la liquidité des banques comme étant « leur capacité à honorer leurs engagements financiers immédiats ». On distingue une mesure large et une mesure étroite de la liquidité bancaire.

#### **1.3.1 Une mesure large de la liquidité bancaire**

Une mesure large de la liquidité bancaire « est la somme de la monnaie centrale et des actifs facilement échangeables en monnaie centrale »; une autre mesure y ajoute « ceux parmi les actifs détenus par les banques, qui peuvent être vendus mais ne sont pas à priori détenus dans cette perspective »<sup>8</sup>.

La liquidité bancaire au sens large peut désigner également, la monnaie Banque centrale ou la base monétaire qui se compose « des billets en circulation et de la monnaie centrale »<sup>9</sup>. Cette définition de la liquidité bancaire joue un rôle clé, car elle est liée à la stabilité financière, en raison de la possibilité de ruées bancaires. En effet, dans les cas les plus extrêmes, elle peut engendrer un risque systémique et nécessiter l'intervention du prêteur en dernier ressort.

#### **1.3.2 Une mesure étroite de la liquidité bancaire : « liquidité centrale ou monnaie centrale »**

La liquidité centrale se mesure comme « la somme des avoirs des établissements de crédit en compte courant auprès de la banque centrale ». Elle est constituée des réserves des banques auprès de la banque centrale qui sont de deux natures. Des réserves excédentaires maintenues auprès de la banque centrale pour faire face aux règlements des transactions journalières et

---

<sup>7</sup> Mishkin F, « Monnaie, banque et marchés financiers », 7ème édition Pearson Education, 2004.

<sup>8</sup> Philippe Garsuault, Stéphane Priami « La banque, fonctionnement et stratégie » Edition Economica 1997.

<sup>9</sup> Idem.

des réserves obligatoires pour faire face aux retraits des déposants. Il s'agit d'une définition étroite de la liquidité bancaire appelée aussi monnaie à haute puissance ou monnaie centrale<sup>10</sup>.

La détention de la monnaie centrale par les banques représente un «coût d'opportunité», à savoir le taux d'intérêt qui aurait pu être gagné par les banques en plaçant cette monnaie centrale.

## **2. Les déterminants de la liquidité bancaire**

La littérature économique a défini les déterminants de la liquidité bancaire comme étant « l'ensemble des événements qui affectent la liquidité des banques et les contraignent dans leur distribution de crédit »<sup>11</sup>, autrement dit ce sont l'ensemble des éléments qui entraînent une variation du besoin de refinancement des banques auprès de la banque centrale. Ces facteurs peuvent être restrictifs lorsqu'ils produisent une fuite de liquidité bancaire ou bien expansifs lorsqu'ils produisent un flux de liquidité.

On distingue des facteurs autonomes et des facteurs réglementaires.

### **2.1 Les facteurs autonomes**

Les opérations de retraits/dépôts de billets par les agents économiques non financiers, les opérations avec le Trésor public et les achats/ventes de devises à la banque centrale, constituent des « **facteurs autonomes** » de la liquidité bancaire puisqu'ils échappent au contrôle de l'autorité monétaire.

Leur évolution ne dépend pas de la politique monétaire de la banque centrale mais de phénomènes économiques. Ils résultent des comportements des agents non financiers et de leur demande de conversion des dépôts bancaires.

---

<sup>10</sup> Banque de France, Revue de la stabilité financière, N° 9 Décembre 2006.

<sup>11</sup> Sophie Brana et Michel Cazals, « La Monnaie », Edition Dunod 1997.

### **2.1.1 Opérations de retraits / dépôts de billets par les agents économiques non financiers**

Les demandes de dépôts et de retraits des billets de banque par le public pèsent sur la liquidité des banques. Lorsque les versements sont supérieurs aux retraits effectués par la clientèle, la liquidité bancaire est améliorée. Inversement lorsque les retraits sont supérieurs aux versements, la liquidité bancaire se trouve diminuée.

La circulation des billets dépend d'un ensemble de considérations économiques, psychologiques et éventuellement de variations saisonnières.

### **2.1.2 Achats / ventes de devises à la banque centrale**

Les cessions et les achats de devises étrangères effectués par les banques auprès de la banque centrale impliquent, de la même façon que les versements et les retraits de billets, une variation de la liquidité bancaire, puisqu'elles sont réglées par crédit ou débit au compte des banques auprès de l'institut d'émission en monnaie centrale.

### **2.1.3 Opérations avec le Trésor public**

Le Trésor public ne possédant pas de comptes auprès des banques, les opérations de recettes et de décaissements auxquelles il procède, sont centralisées au niveau de son compte auprès de la banque centrale. C'est un facteur de la liquidité bancaire puisque « tous les transferts de fonds entre le Trésor et les banques se répercutent sur leurs comptes auprès de la banque centrale ». <sup>12</sup>

## **2.2 Les facteurs réglementaires : « La réserve obligatoire »**

Parallèlement aux facteurs autonomes, des facteurs réglementaires influencent la liquidité bancaire. La réserve obligatoire constitue un « *facteur réglementaire* » que la banque centrale peut manipuler, en obligeant les établissements de crédit à conserver auprès d'elle, sous forme de réserves un pourcentage variable de leurs dépôts. <sup>13</sup> Une modification du taux des réserves modifie les conditions du marché monétaire. Par exemple, une hausse du taux

<sup>12</sup> Sophie Brana et Michel Cazals, « La Monnaie », Edition Dunod 1997.

<sup>13</sup> Denise Flouzat Osmont Daurilly, « Le concept de Banque centrale », Bulletin de la Banque de France n° 70 Octobre 1999.

des réserves obligatoires par la banque centrale provoquerait un besoin de liquidités pour les banques. Comme elles ne peuvent pas renoncer à leur contrat de crédit en cours et qu'elles doivent maintenir leurs activités, les banques subissent dans un premier temps des effets sur leurs trésoreries. La banque centrale peut alors pousser plus loin son action en augmentant les taux de manière à neutraliser la résistance des réserves excédentaires des banques, d'où la création d'un besoin de liquidités pour le système bancaire.

De ce fait, les réserves obligatoires sont à l'origine d'une demande de monnaie centrale puisqu'ils créent une fuite de la monnaie des banques. En ponctionnant la liquidité bancaire, elles permettent de limiter les possibilités de création monétaire.